



INSCRIPTION

CENTRE DE LOISIRS AOUT 2019

(date limite d'inscription le 30 juillet 2019)



Mr et/ou Mme: Prénom de l'enfant:

Adresse:

Code postal et ville:

Tél. Domicile:

Tél. Portable:

Tél. Travail:

Adresse mail:

N° Allocataire CAF:

Quotient familial CAF: ☐ < 810 € ☐ > 810 €

		Semaine 1					Semaine 2					Semaine 3				
		L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
		5/8	6/8	7/8	8/8	9/8	12/8	13/8	14/8	15/8	16/8	19/8	20/8	21/8	22/8	23/8
Quotient < 810€	Journée complète 17 €															
Quotient > 810€	Journée complète 18 €															



Une inscription de 2 jours dans la semaine est nécessaire afin de bénéficier du tarif de sortie. Dans le cas contraire, une facturation à prix coûtant sera appliquée.

Total dû pour le séjour:€

Je bénéficie d'une aide de:

Mon comité d'entreprise (nom du CE) d'un montant de€

Ma commune (nom de la commune Eloyes) 7,80€/jour d'un montant de€

Ma commune (nom de la commune Arches) 8,00€/jour d'un montant de€

NB: La participation de la commune de Arches est limitée à 30 jours par an et par enfant

Ma commune (nom de la commune Pouxieux) 7,50€/jour d'un montant de€

Ma commune (nom de la commune Archettes) 5,00€/jour d'un montant de€ (a régler puis remboursement aux familles)

NB: Les participations des communes sont limitées à 20 jours par an et par enfant

Ma commune (nom de la commune Jarménil) 5,00€/jour d'un montant de€ (a régler puis remboursement aux familles)

NB: La participation de la commune de Jarménil est limitée à 15 jours par an et par enfant

La CAF des Vosges bons loisirs 1€ d'un montant de€

Je joins le règlement (restant à ma charge) de€

Paiement par ☐ chèque (ordre SANS PISTONS) ☐ espèces ☐ chèques vacances ☐ chèques CESU

Pensez à compléter la fiche sanitaire et l'autorisation photo indispensable à l'inscription.